

3

choses que le personnel enseignant doit savoir sur le droit d'auteur

1

Obtenez un exemplaire du livret *Le droit d'auteur... ça compte!* :

- un guide pratique qui traite de la *Loi sur le droit d'auteur* et de l'éducation;
- une source d'information facile à consulter pour le personnel enseignant;
- tout ce que vous devez savoir sur le droit d'auteur en classe.



2

Connaissez les *Lignes directrices sur l'utilisation équitable*

Les *Lignes directrices sur l'utilisation équitable* doivent servir dans les écoles pour aider le personnel enseignant à utiliser de façon équitable les œuvres protégées par le droit d'auteur. Elles expliquent en détail ce que signifie un « court extrait ».

Intégrez les lignes directrices dans les pratiques scolaires!

Vous pouvez reproduire et utiliser un court extrait.
Qu'entend-on par « court » ?



3

Connaissez la personne qui s'occupe du droit d'auteur à votre école

Vous avez des doutes quant à l'utilisation d'une œuvre, demandez l'autorisation.

Au-delà des lignes directrices? Vous ne trouvez rien dans *Le droit d'auteur... ça compte!*? La personne qui s'occupe du droit d'auteur à votre école saura ce qu'il faut faire, y compris comment obtenir l'autorisation du titulaire du droit d'auteur.



Respectez le droit d'auteur. *N'enfreignez pas le droit d'auteur.*

Sachez ce que vous pouvez et ne pouvez pas utiliser. *Connaissez la loi.*

Respectez les lignes directrices. *Suivez les procédures.*

Obtenez de l'information sur le droit d'auteur à : www.cmec.ca/droitdauteurinfo.

